



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6223
9 mars 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 8 MARS 1965, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un message que vous
a adressé M. Fazil Kuchuk, Vice-Président de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce
télégramme comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Orhan ERALP

Les dirigeants chypriotes turcs se sont toujours efforcés de prouver que le but réel de la Grèce et des dirigeants chypriotes grecs était l'annexion de l'île de Chypre par la Grèce, destinée à satisfaire les visées territoriales séculaires de ce pays, et que la vraie raison pour laquelle les Grecs de Chypre, agissant en collusion avec le Gouvernement grec, avaient déclenché le 21 décembre 1963 une campagne de violence et d'extermination contre les Turcs était l'opposition de la communauté turque à l'Enosis, opposition qui ne s'est jamais démentie car les Turcs savent pertinemment que l'Enosis entraînerait leur ruine totale. Les dirigeants chypriotes turcs n'ont pas là une tâche aisée, car pour atteindre leur objectif - la recolonisation de Chypre - et justifier les crimes méprisables qu'ils ont commis contre la communauté turque et ses membres, la Grèce et les Chypriotes grecs ont essayé de s'abriter derrière des principes acceptés du droit international tels que l'autodétermination et la souveraineté, tout comme l'avait fait Hitler au cours des journées tragiques d'avant 1939.

Les déclarations ci-après faites récemment par des dirigeants grecs, aussi bien à Nicosie qu'à Athènes, ne sont que quelques illustrations du problème véritable qui se pose à Chypre et à la communauté turque et des efforts qu'il faudra faire pour maintenir la paix dans cette région du monde.

Lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de sa récente session, M. Kyprianou, le prétendu Ministre des affaires étrangères du Gouvernement Makarios, n'a cessé d'insister sur le thème de la souveraineté, de l'égalité, de l'indépendance pleine et entière, etc. Mais lorsqu'il est retourné à Chypre après sa dernière visite à Athènes, M. Kyprianou a déclaré (d'après le Cyprus Mail du 23 février) : "La question de Chypre doit constituer un problème national pour l'ensemble du monde grec, et un facteur non de division mais d'unité. L'Enosis est l'objectif poursuivi par le Gouvernement chypriote [à savoir le gouvernement illégal de Mgr Makarios]; c'est pourquoi l'Enosis ne peut être matière à publicité, à surenchère ou à querelles entre partis, mais doit être considéré comme l'objectif final de notre lutte."

En réponse à des journaux chypriotes grecs qui reprochaient à l'archevêque Makarios de tarder à proclamer l'Enosis, le quotidien chypriote grec "Filelephteros", porte-parole de l'archevêque Makarios, a déclaré dans un article de fond du 25 février : "Ne nous entendent-ils pas dire et répéter que notre objectif ultime est l'Enosis et que nous exigeons l'indépendance absolue et

l'autodétermination? Mgr Makarios est un grand chef qui ne pactise pas avec l'ennemi. Les critiques de Mgr Makarios estiment qu'il faut imposer le fait accompli et proclamer l'Enosis unilatéralement. Mais ne se rendent-ils pas compte que, si l'Enosis devait être prononcé immédiatement, l'Etat chypriote cesserait prématurément d'exister et que ceci nuirait considérablement à notre cause? Ils devraient comprendre que, si nous agissions comme ils veulent, Chypre cesserait d'être Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies et resterait livrée à elle-même."

Des journaux chypriotes grecs du 2 mars ont cité une déclaration faite la veille par l'archevêque Makarios au cours de la visite de camps militaires établis illégalement et arborant d'énormes banderoles en faveur de l'Enosis. L'archevêque, soulignant que l'Enosis était l'objectif du soi-disant Gouvernement chypriote, a dit : "Mais la Grèce s'est unie à Chypre avant que Chypre ne puisse s'unir à elle. La Grèce a envoyé ses fils combattre et, s'il le faut, périr pour leurs frères bien-aimés de l'île."

Le général Grivas a été encore plus catégorique quand il a déclaré le 28 février 1965, selon le Cyprus Mail du 1er mars : "Comme vous le savez tous, notre lutte n'a qu'un objectif : celui indiqué par le Premier Ministre de la Grèce et le Président de la République de Chypre ainsi que par le Ministre grec de la défense, à savoir l'Enosis. Toute autre solution serait inacceptable pour l'hellénisme et pour Chypre. Si notre juste cause n'est pas reconnue, nous avons la force, à la fois morale et matérielle, d'imposer une solution parce qu'aujourd'hui nous disposons d'une armée très puissante dont le mot d'ordre est : l'ennemi à la mer."

Le général Grivas est un ressortissant grec qui a été envoyé illégalement à Chypre pour commander non seulement l'armée chypriote grecque de 30 000 hommes illégalement constituée mais encore les 15 000 hommes de l'armée régulière grecque, dans l'intention expresse et bien déterminée d'user de la force brutale pour subjuguier la communauté turque et de réaliser à tout prix les desseins expansionnistes et pan-hellénistes de la Grèce.

Un autre mensonge énorme répété à toute occasion par les Grecs devant les Nations Unies pour essayer de dissimuler les graves responsabilités qui leur incombent à raison de tous les crimes qu'ils ont commis contre les Turcs, au mépris de tous les principes de la Charte des Nations Unies et même des simples principes humanitaires, a consisté à qualifier les Turcs de rebelles et à se présenter eux-mêmes comme un gouvernement qui lutte contre la rébellion et veut s'opposer à l'invasion. Sous la pression des attaques de l'opposition contre sa politique, le Premier Ministre de Grèce, M. Papandréou, a fini par faire la déclaration officielle suivante dans un discours prononcé devant le Parlement grec le 23 février (et reproduit comme suit dans la presse chypriote grecque le 24 février) : "Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, la notion d'autodétermination aboutissant à l'Enosis avait été enterrée par les accords de Zürich et de Londres. En même temps, il y avait une révolution à Chypre, une révolution nationale et démocratique qui avait éclaté en décembre 1963 et qui vise à briser les entraves créées par l'Accord de Zürich. La lutte continue."

Saurait-on reconnaître plus clairement que la Grèce et les dirigeants chypriotes grecs qui prétendent représenter le Gouvernement de Chypre veulent, en invoquant abusivement des principes élevés et en les exploitant, tromper les pays Membres de l'Organisation mondiale afin de les amener à appuyer la politique grecque et les mesures prises par la Grèce pour faire perdre par la force son indépendance non seulement à un Etat Membre, mais encore à la communauté turque, et réaliser l'Enosis? Comment M. Papandréou peut-il qualifier de révolution démocratique la campagne grecque d'extermination de la communauté turque, qui vise à renverser un régime fondé sur des accords internationaux en vertu desquels l'indépendance et la souveraineté de Chypre, conquises en 1960, reposent sur l'association des communautés grecque et turque?

Permettra-t-on que le déni des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine aux Turcs en tant qu'individus et à l'ensemble de la communauté chypriote turque, laquelle est sujet de droit international, continue de s'abriter derrière la muraille en apparence impénétrable de la souveraineté, malgré les nombreuses dispositions de la Charte des Nations Unies reconnaissant que le traitement du citoyen, même individuellement, ne relève plus aujourd'hui de la compétence

strictement nationale des Etats? La souveraineté au sens où les Grecs prétendent l'exercer, et au titre de laquelle ils demandent l'aide des Nations Unies à Chypre jusqu'à ce qu'ils soient prêts, politiquement et militairement, à imposer l'Enosis, signifie la liberté absolue et sans limites d'agir selon la volonté nationale sans aucune restriction fondée sur le droit; mais elle s'exercerait exclusivement au profit de l'une des deux communautés qui constituent la nation, l'autre communauté, et ses membres pris individuellement, étant condamnés à se voir privés complètement et définitivement de tous leurs droits et libertés. N'est-ce pas là la négation de la raison d'être même de l'Organisation mondiale, surtout dans le cas de Chypre dont la souveraineté et l'indépendance sont régies par des traités internationaux et partagées entre deux communautés nationales?

J'espère fermement que les membres du Conseil de sécurité examineront la situation à Chypre, à leur prochaine réunion, à la lumière de ces faits.

Le Vice-Président de la République de Chypre,

(Signé) Fazil KUCUK

Nicosie, le 6 mars 1965

